

CLAQUE 40 COBA, PAS COBAYE!

avril 2020

La Banque dite « citoyenne » se rappelle avant tout qu'elle est une banque comme les autres. Pandémie ou pas, l'argent doit rentrer. Les patrons se sont donc penchés sur une nouvelle organisation du travail « déportée » ... mais à temps complet !

TOUTES ET TOUS À 35H VOIRE PLUS !

La direction a élaboré le planning hebdomadaire de la ligne bancaire... à la maison. C'est du télétravail, mais le Réseau préfère parler de « travail à distance ». Quand on commence à jouer sur les mots, c'est qu'il y a une entourloupe ! Sommes-nous déjà dans le « jour d'après » ? Cette nouvelle organisation préfigure-t-elle le futur cadre des ordonnances qui dérogeront au code du travail (35h de travail ou télétravail, sur le papier, c'est vite explosé !) ou tout simplement une nouvelle façon de bosser pour les conseiller-es ? Les deux mon capitaine !

D'ailleurs, en matière de contournement des règles RH, La Poste est coutumière du fait. Pendant une crise majeure c'est d'autant moins acceptable. Par exemple, elle ne se gêne pas pour dire que les gardes d'enfant et le télétravail sont compatibles ! C'est simple, entre deux cours aux gosses, tu passes un contrat avec un client !

Pour les conseiller-es, et pour reprendre la rhétorique managériale, le télétravail ne consiste pas seulement à répondre aux clients, il faut aussi être pro-actif !

UN VÉRITABLE BUSINESS PLAN !

Le business n'a pas d'odeur ! A tel point que le Réseau invente un nouveau concept : « le PAC (Plan d'Actions Commerciales) de confinement » ! Nous l'avons écrit dans un précédent tract, La Banque Postale considère que le taux d'appel décroché n'est pas bon avec 40 %. Nous ne contestons pas l'importance de pouvoir rassurer et accompagner les client-es dans cette période, mais avec ce « PAC » ce n'est pas du tout l'état d'esprit qui prédomine. Pour enfoncer le clou de sa communication, ce PAC serait « la posture d'une banque citoyenne » dicit la direction ! Pour les collègues qui seront équipés d'un PC Professionnel, la gamme de la banque «confinée» est large. Elle ressemble à s'y méprendre aux activités classiques d'un conseiller bancaire, allant du Certicode à

l'assurance vie, en n'hésitant pas à rappeler les client-es en risque budgétaire ! Et pour celles et ceux qui ne seront pas équipés pour le travail à distance, il y a fort à parier que les rendez-vous en face à face redeviendront vite la norme !

La banque, citoyenne ou vautour ?



sacrifiées sur l'autel du profit.

Sud
Solidaires

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envièrges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Solidaires syndicale

LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE AILLEURS !

A SUD, et sans faire dans la prospective, nous craignons que les leçons de cette crise ne soient pas tirées. Il ne faut pas être grand clerc pour penser que les premières victimes (économiques) de cette pandémie seront les salarié-es les plus précaires (hôtellerie, restauration par exemple). Actuellement le chômage partiel (toutes Branches professionnelles confondues) touche 30 % des travailleur-se-s. D'ores et déjà, les banques devraient prendre des mesures pour aider les salarié-es en difficulté. Il ne s'agit pas de proposer, comme le prône La Banque Postale, des possibilités de crédit à la consommation plus important, les ménages sont déjà assez endettés et vont avoir beaucoup de mal à rembourser.

Mais il y a toute une palette de frais bancaires, ceux qui pèsent le plus lourd sur les plus fragiles, qui devraient être revus : augmentation des découverts autorisés, coût des agios revus à la baisse, carte bancaire gratuite, rejet de prélèvements gratuit, frais de tenue de compte réduits, réédition gratuite de code et carte...

On va nous rétorquer que SUD veut la mort du « petit commerce », mais il faut se rappeler que lors de la crise de 2008, les pertes des banques ont été épongées par... les finances publiques ! Et pour une banque (LBP) qui est adossée sur des fonds publics, elle jouerait tout simplement son rôle de Service Public.

UN SACRÉ BALLON D'ESSAI !

Cette nouvelle organisation de travail n'a sûrement pas pour seule vocation de répondre à la crise sanitaire et à son confinement qui risque de durer. Même si, en ce moment, elle a au moins le mérite de maintenir une partie des salarié-es chez eux et de limiter les déplacements, pour autant tout n'est pas réglé. Pourquoi La Poste ne veut-elle pas entendre parler de télétravail ? C'est là que se joue la pirouette sémantique : il y a des conditions dans l'accord ! Elles sont précisées dans les textes de la Poste (BRH du 28 juillet 2018) concernant le télétravail. La Poste a bien du mal à respecter ce qu'elle signe !

Rappelons aussi que, dès lors qu'une nouvelle organisation de travail est mise en place (L.4612-8-1 du Code du Travail), les CHSCT doivent être consultés. Le juge a d'ailleurs rappelé à La Poste dans son jugement récent du 9 avril 2020, suite à l'assignation de la fédération SUD PTT, plusieurs points : « son obligation spécifique d'élaboration d'un Document unique d'évaluation des risques (DUER) sur l'ensemble de son périmètre d'intervention... » ; « Les conditions d'exercice liées à l'épidémie de COVID 19 des divers métiers et emplois des activités postales essen-

tielles à la vie de la nation » et ordonne à La Poste ; « d'élaborer et de diffuser ce document dans les meilleurs délais ».

La Poste a su communiqué avantageusement juste après le jugement comme quoi elle avait « tout bien fait ». En réalité, elle a bien été obligée de se bouger (EVRP, Evaluation des Risques Professionnels dans chaque CHSCT et mesures à l'appui) pour protéger les postier-es et se prémunir devant le juge. Pour cette organisation, elle doit faire la même démarche ! Ce travail de prévention doit être effectué de toute urgence sur ce dossier car beaucoup de questions restent en sus-



pens : équipements, disposition de son habitat, faisceau internet, installation électrique, les objectifs du télétravail, temps de travail... Ce projet est une expérimentation grandeur nature qui a des conséquences immédiates pour les personnels et se situe déjà dans l'avenir. Pourrait-on exercer le métier de conseiller-e bancaire chez soi ? Et dans quelles conditions ?

Pour SUD, ce projet a tout d'un ballon d'essai. Il doit être regardé avec une grande vigilance, les COBA ne sont pas des cobayes !